



n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole

Allier

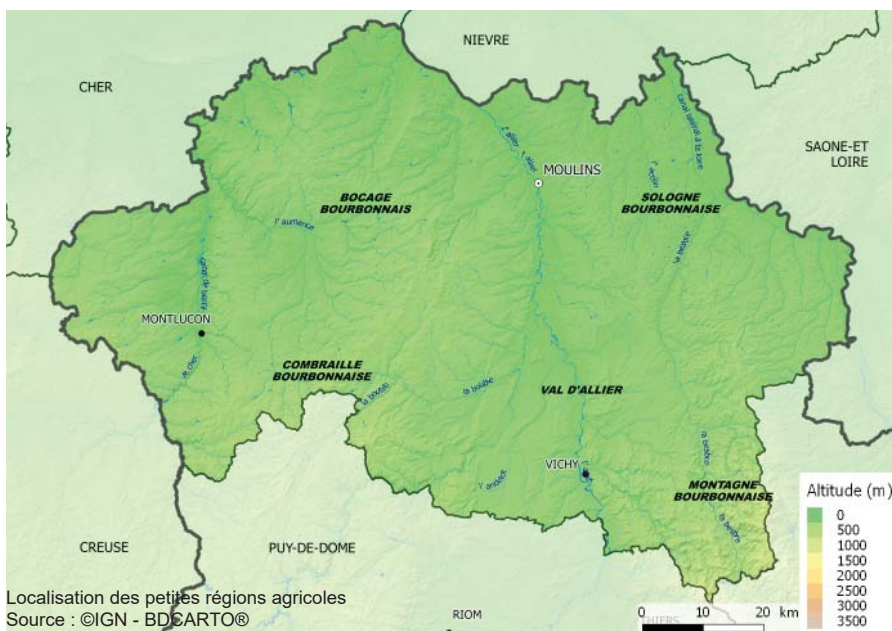


Plaine de l'Allier et contreforts du Massif Central

L'Allier est le département le plus septentrional de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le troisième plus vaste, avec plus de 7 300 km². Il constitue un espace de transition entre le Val de Loire et le Massif Central avec :

- dans **sa partie nord**, les plaines du Bocage bourbonnais comprenant la vallée du Cher et la Sologne bourbonnaise, bordée par la Loire ;

- dans **sa partie sud**, le Val d'Allier avec la Limagne bourbonnaise, encadrée à l'ouest par les Combrailles et à l'est par la Montagne bourbonnaise, extrémité du Massif du Forez qui culmine à 1 300 mètres d'altitude.



Une agriculture diversifiée

Ces caractéristiques géophysiques, alliance de plaines et de collines exposées aux influences océaniques, sont le support d'une agriculture diversifiée. En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **485 000 hectares (1^{er} rang régional) dont 222 000 hectares de surfaces toujours en herbe (3^e rang régional)**. L'Allier oc-

* Voir page 4

cupe le deuxième rang pour la valeur de production agricole avec **une production brute standard* (PBS) de 420 millions d'euros**. Cependant, rapportée à la SAU, la PBS est de 860 € à l'hectare, la plus faible après celle du Cantal.

L'activité agricole dominante est l'élevage bovin (45 % des exploitations) qui s'exerce tant en plaine qu'en montagne. **Les bovins viande sont la première production en valeur**. On en dénombre 530 000 dans le département en 2016 (2^e rang national après la Saône-et-Loire), de race charolaise à plus de 80 %. Les **exploitations de grandes cultures et mixtes** (cultures, éle-

1^{ÈRE} SURFACE AGRICOLE DE LA RÉGION AVEC 503 000 HA DONT LA MOITIÉ TOUJOURS EN HERBE

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

vage) sont surtout présentes en Limagne et dans le Bocage bourbonnais. L'Allier occupe le **1^{er} rang de la région pour l'élevage ovin et caprin** avec une PBS de 26,5 millions

d'€ et 1 100 exploitations, localisées majoritairement en plaine.

L'Allier occupe également la **2^e place régionale pour l'élevage hors sol (porcins et poulets de chair)** tant en nombre d'exploitations qu'en valeur de production.

Enfin, les **exploitations viticoles** sont concentrées dans l'aire de production AOP du Saint-Pourçain.

Une forte emprise agricole

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 125 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture reste un secteur d'activité structurant pour les zones rurales de l'Allier. Elle contribue à une gestion équilibrée du territoire et à l'entretien du bocage et des prairies.

Avec **9 800 actifs agricoles permanents**, qui fournissent 7 000 équivalents temps-plein (ETP), l'Allier occupe le 7^e rang des départements de la région. La conduite des exploitations relève d'un schéma très familial, à l'instar des autres départements de l'ouest régional pour lesquels prédomine l'élevage extensif d'herbivores. **La main-d'œuvre familiale** (chefs d'exploitation et coexploitants, aides familiaux) **concentre 83 % du travail total** soit 4 points de plus que la moyenne régionale.

Les **salariés permanents**, avec 900 ETP, fournissent 12 % du travail départemental (2 points de plus que la région). Ils sont particulièrement **présents dans les exploitations viticoles et les élevages hors sol**. En revanche, **les saisonniers et les salariés en prestation de services** sont sous-représentés dans les exploitations (1 ETP pour 17 exploitations, 1 pour 6 dans la région).

Des démarches de valorisation très spécialisées

L'Allier est le **premier département de la région pour la production sous Label Rouge**, avec 930 exploitations, dont 170 éleveurs de Volailles fermières d'Auvergne. Mais ces signes d'identification de la qualité et de l'origine engagent seulement 18 % des exploitations contre 25 % en Auvergne-Rhône-Alpes. En 2018, le département compte **2 AOP** dont une AOP viticole (Saint-Pourçain) et **12 IGP**.

En 2017, l'agriculture biologique engage 333 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. L'Allier occupe le 4^e rang régional, avec une surface en « bio » de 21 580 ha, soit 4,5 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 7,5 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement

les bovins viande (1^{er} rang régional), les poulets de chair (1^{er} rang), les grandes cultures (2^e rang) et les œufs (2^e rang).

Avec 370 exploitations, l'Allier occupe **le dernier rang régional pour la commercialisation en circuits courts** ; cette pratique est plus souvent le fait des produits de l'élevage laitier, très peu présent dans le département.

Des exploitations grandes par la taille, inégales par la dimension économique

L'espace agricole est constitué de grandes exploitations céréalières en Limagne et de surfaces fourragères dans le reste du département. L'Allier concentre 9 % des exploitations régionales et près de 17 % de la surface agricole pour une **SAU* moyenne de 89 hectares soit près de 2 fois plus qu'en moyenne régionale**.

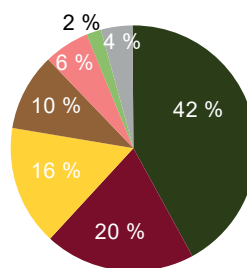
La moitié des exploitations dégagent une PBS supérieure à 51 700 €, soit 16 600 € de plus qu'au niveau régional. **Les exploitations de grande dimension économique** (25 % des exploitations, 18 % en région) sont surreprésentées dans les exploitations viticoles et de grandes cultures de Limagne ou d'élevage bovin et hors sol du Bourbonnais. En revanche, les nombreuses exploitations d'élevages

5 500
EXPLOITATIONS



9 800
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Bovins viande
- Elevage hors-sol
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Bovins lait
- Grandes cultures
- Autres
- Polyculture et polyélevage

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

ovin et caprin sont de petite dimension (PBS médiane de 8 500 €). Juridiquement, **28 % des exploitations sont de forme sociétaire** soit une part supérieure à la moyenne régionale ; parmi celles-ci, les EARL* sont les plus nombreuses et concernent l'élevage bovin viande, l'élevage hors sol et les grandes cultures.

Industrie agroalimentaire surtout dans la viande

L'industrie agroalimentaire de l'Allier, très spécialisée dans la viande, emploie, en 2015, hors artisanat commercial, **2 700 salariés (8^e rang régional) dans 110 établissements.**

* Voir page 4

L'Allier occupe le **premier rang régional des tonnages abattus** (135 000 tonnes équivalent-carcasse dont 45 % de porcins) et des emplois en transformation de la viande de boucherie et de volaille, notamment autour du site de SOCOPA à Villefranche-d'Allier qui emploie plus de 600 salariés.

Avec 180 salariés, l'industrie des boissons est également présente au travers des productions des Eaux de Vichy et de Saint-Yorre.

L'industrie agroalimentaire est plutôt concentrée : 23 % des salariés sont employés dans de grands établissements de 250 salariés ou plus (en équivalent temps plein), contre 19 % au plan régional.

PRINCIPALES PRODUCTIONS
(PART DU DÉPARTEMENT DANS
LES SURFACES OU LES EFFECTIFS
RÉGIONAUX)

VACHES ALLAITANTES

31 %

OLÉAGINEUX

22 %

OVINS

21 %

CÉRÉALES 20 %

PORCINS 17 %

VOLAILLES 14 %

Source : SAA 2015

CHEPTEL

3 MILLIONS
DE TÊTES DE
VOLAILLE



560 000
BOVINS DONT
37 % VACHES ALLAITANTES

176 000 OVINS

86 000 PORCINS

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

PRODUCTION EN FRANCE :

VACHES NOURRICES 5 %

SURFACES EN HERBE 3 %

SOIT 233 000 ha

BLÉ : 49 000 ha



MAÏS :

28 000 ha



Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

2 AOP DONT 1 VIN

12 IGP
DONT
3 VOLAILLES,
2 AGNEAUX, 2 PORCS



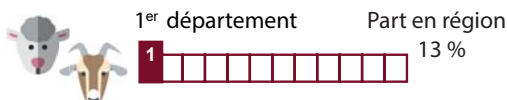
9 % DE LA SURFACE
BIO DE LA RÉGION



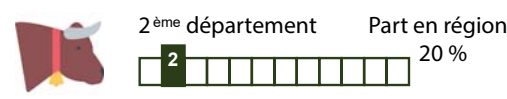
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations agricoles de l'Allier dans la région

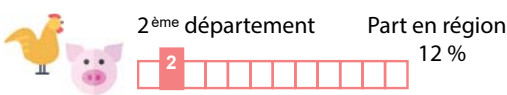
Ovins, caprins et autres herbivores



Bovins viande

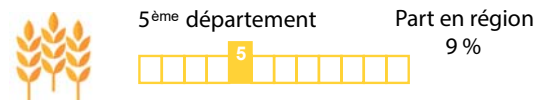


Élevage hors-sol

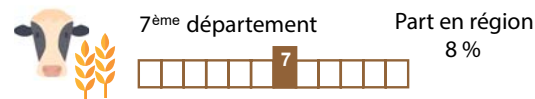


Source : RA 2010

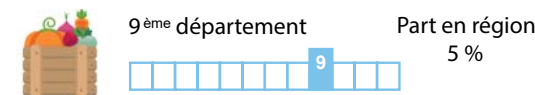
Grandes cultures



Polyculture et polyélevage



Maraîchage et horticulture



Forêt de plaine et forêt de montagne

Avec **132 000 hectares de surface forestière soit 18 % du territoire**, la forêt est le mode d'occupation du sol le moins présent des départements de la région (36 % en moyenne). Elle est surtout présente au nord-ouest avec l'emblématique forêt domaniale de Tronçais (11 000 ha) constituée de chênes sessiles conduits en futaie et dans la Montagne bourbonnaise avec des résineux. Elle est à 80 % privée.

L'exploitation de la ressource forestière est plus intensive que dans la région : l'Allier possède 5,5 % du volume de bois sur pied mais la récolte commercialisée représente 8 % du total régional. Les

volumes ainsi récoltés sont destinés au bois d'œuvre pour les deux tiers. L'Allier concentre un quart des volumes régionaux de chêne produisant du bois d'œuvre de haute qualité destiné pour une grande part à la fabrication de merrains pour les grands crus vinicoles. Le département occupe ainsi le 1^{er} rang régional pour la récolte d'œuvre en feuillus, avec près de 100 000 m³ en 2016.

Un enseignement agricole porté par le public

L'Allier est le **9^e département de la région pour l'enseignement agricole**. En 2017, ses établissements d'enseignement agricole accueillent 1 040 élèves et 150 apprentis. L'offre

de formation couvre **principalement les niveaux IV et infra** (bac et moins). L'enseignement de niveau III (BTS, classes prépa) est sous-représenté avec 8 % des élèves pour 11 % dans la région. Le niveau des diplômes préparés en alternance se répartit équitablement entre niveau III, IV ou V. L'Allier accueille également des doctorants et élèves chercheurs au site d'expérimentation de l'Irstea de Montoldre.

La place de l'enseignement public est majoritaire avec les lycées de Moulins et Durdal-Larequille qui accueillent 600 élèves. Le rythme en alternance concerne les trois-quarts des élèves de l'enseignement privé.

Benoît Fontaine

18 % DE SURFACES
BOISÉES



RÉCOLTE DE
BOIS COMMERCIALISÉE
404 000 M³ DONT

61 % DESTINÉS
AU BOIS
D'ŒUVRE

Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 -
IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

**ENSEIGNEMENT
AGRICOLE**
7 ÉTABLISSEMENTS
DONT
5 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



1 040 ÉLÈVES
150 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.